

Délibération N°2024-034-BC

Date de convocation : 25 juin 2024

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 6	Votants : 6
-----------------------------------	--------------	-------------

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2024 Festival Guim me fest #2

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 du mois de juillet à 11 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents

Mme CLAISSE Laurence
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s)

Mme HENAFF Marie Claire

Absent(s)

Mme GUILLERM Babeth

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2024 de 35 000 €.

Au regard de la demande formulée par l'Association Guim me fest, il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 000€ au profit du Festival Guim me fest #2 qui se déroulera le 28 septembre 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 24 juin 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;

Après avoir entendu son rapporteur, M. le Président ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 029-242900751-20240704-2024_034_BC-DE

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité des votants (Mme Babeth Guillerm n'a pas pris part au débat et au vote et s'est retirée de la salle) :

- **Valide la subvention ci-dessus au titre des manifestations d'intérêt communautaire 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 04 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

